

GRIMPEE DU GRAND COLOMBIER

REGLEMENT

1. Organisation

Cet évènement est inscrit au calendrier **Fédération Sportive et Gymnique du travail (FSGT)**.

Cette épreuve cycliste, avec mesure de temps individuel des participants, est organisée par l'**Union Cycliste CULOZ-BELLEY** sous les règlements de la **Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)**

2. Condition de participation

L'épreuve est ouverte aux licenciés FSGT et non licenciés cyclistes et cycloportifs âgé(e)s de minimum 17 ans dans l'année.

Les non licenciés devront fournir un certificat médical portant la mention " apte au cyclisme de compétition" datant de moins d'un an.

3 . Parcours

Grimpée du Grand Colombier distance 17 km 600.

4 . Départ et Arrivée

Accueil des participants et remise des dossards à partir 7 h 30 au gymnase Jean Louis FALCONNIER (vers le stade) 01350 CULOZ.

Le 1^{er} départ sera donné à 9 h 01 devant le gymnase, les participants partiront de minute en minute selon l'horaire choisi (voir &5). Dernier départ 11 h 00.

L'arrivée sera jugée au sommet du col du Grand Colombier.

5 . Inscription

Inscription et choix de l'horaire de départ, via le site du club : **www.unioncyclisteculozbelley.com** jusqu' au samedi 2 juillet 14 heures, ou sur place le matin de l'épreuve selon les créneaux horaires disponibles.

Le coût de l'inscription est de 7 euros pour les licenciés FSGT et des 10 euros pour les autres participants, le règlement se fera sur place le jour de l'épreuve.

6 . Catégories

Les participants sont réparties 12 catégories:

* âge dans l'année en cours

Catégorie A: hommes de 17 à 29 ans*

Catégorie F: hommes de 70 ans et plus*

Catégorie B: hommes de 30 à 39 ans*

Catégorie G: femmes de moins de 35 ans*

Catégorie C: hommes de 40 à 49 ans*

Catégorie H: femmes de 35 ans et plus*

Catégorie D: hommes de 50 à 59 ans*

Catégorie non licenciés FSGT femmes

Catégorie E: hommes de 60 à 69 ans*

Catégorie non licenciés FSGT hommes

Catégorie : Cadets de 15 ans à 16 ans

Catégorie vélo à assistance Electrique (nouveau 2023)

7 . Sécurité

Les participants doivent impérativement respecter le code de la route sous peine de sanctions, contrôler et adapter leur vitesse et rester maître de leur trajectoire.

8 . Port du casque et matériel

Le port du casque à coque rigide est obligatoire et chaque participant s'engage à le porter tout au long de l'épreuve. Les participants perdent le bénéfice des garanties d'assurance s'ils ne le portent pas.

Le matériel non homologué UCI est interdit sur l'épreuve.

9 . Responsabilité du matériel

Les participants sont responsables du bon fonctionnement et de la surveillance de leur matériel.

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens en cas de vol ou de perte.

10 . Voitures suiveuses

Les voitures suiveuses sont interdites.

11 . Assistance technique

Chaque participant doit être autonome et partir impérativement avec un kit de réparation.

Une voiture balai circulera en fin d'épreuve et pourra assurer le rapatriement des participants, victimes d'incidents mécaniques majeurs.

13 .Environnement

Le jet de tout objet, papier ou détritrus sur la route est strictement interdit, sous peine de sanctions.

14 . Assurances

L'organisateur a souscrit un contrat d'assurance qui couvre sa responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour les participants régulièrement inscrits, contrôlés au départ, sur le parcours et jusqu'à l'arrivée.

15 . Protocole et trophées

Remise des trophées devant le gymnase de départ. Un trophée sera remis aux 3 premiers du classement scratch ainsi qu'au premier de chaque catégorie.

16 Acceptation du règlement

L'inscription à l'épreuve implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Contact: André Turtschi BP113 01300 Belley

Tél: 06 85 66 25 69

E-mail: andre.turtschi@orange.fr